

atibt

POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS TROPICALES

RACE WOOD

2025

Pour un commerce responsable des bois tropicaux

Mardi 1^{er} juillet et mercredi 2 juillet

Hôtel Elaïs, Pointe Noire, République du Congo

PARTENAIRE
INSTITUTIONNEL



PARTENAIRES BAILLEURS



Financé par
l'Union européenne



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



La formation au cœur...
...de la gestion durable



FILIÈRE
BOIS
CONGO

SPONSORS



PARTENAIRE
TECHNIQUE



Plateformes Industrielles du Congo
Pointe-Noire

RACEWOOD

By **atibt**

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

Broader Market Recognition Coalition (BMRC)



Sommaire

- 1. Introduction: Qu'entend-on par « Broader Market Recognition Coalition » (BMRC) ?**
- 2. Historique de la création et du développement de la BMRC**
- 3. Gouvernance de la BMRC**
- 4. Types de reconnaissance**
- 5. Comment adhérer à BMRC?**

Introduction: Qu'entend-on par « Broader Market Recognition Coalition » (BMRC) ?

La « Broader Market Recognition Coalition » (BMRC) regroupe en son sein des représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile d'un ensemble de pays tropicaux qui se sont donné pour mission de parvenir à une reconnaissance mondiale des systèmes nationaux de gestion forestière durable des pays tropicaux.

Les pays membres de l'initiative BMRC sont:

1. **Indonésie;**
2. **Ghana;**
3. **Guyana;**
4. **Libéria;**
5. **Cameroun;**
6. **République du Congo**



Historique de la création et du développement de la BMRC

La BMRC s'appuie sur l'expérience collective acquise à travers le FLEGT et les APV au cours des deux dernières décennies. Explorez la chronologie pour découvrir le chemin parcouru jusqu'à présent.



Gouvernance de la BMRC (1)

La BMRC est dirigée et administrée par des membres pour les membres, avec un engagement substantiel des parties prenantes à travers sa structure de gouvernance.

Structure organisationnelle

La structure organisationnelle de la BMRC comprend un certain nombre d'instances dotées de fonctions spécifiques. Elle mobilisera les parties prenantes représentant les gouvernements, la société civile et le secteur privé. La structure est conçue pour être logique et transparente, avec des fonctions clairement définies pour éviter des conflits d'intérêt et garantir l'impartialité. Elle sera aussi un forum pour favoriser une amélioration continue de la gouvernance des forêts et l'échange de bonnes pratiques entre les membres.



Gouvernance de la BMRC (2)

1

Le Conseil de la BMRC

Le Conseil est l'organe exécutif dirigeant. Il décidera de l'admission de nouveaux pays membres, des normes par rapport auxquelles les Systèmes nationaux de gestion durable des forêts (SNGDF) sont évalués, de l'approbation de ces derniers et de la promotion sur le marché des produits des pays de la BMRC. Il déterminera également les modalités financières. Il comprend les représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile de chaque pays de la BMRC.

2

Le Secrétariat de la BMRC

Le Secrétariat, un organe plus restreint, mobilisera des représentants des membres disposant d'une expertise pertinente. Il assurera la gestion des affaires courantes et ses responsabilités comprendront notamment la collecte de fonds et la gestion financière, la promotion des communications autour de la BMRC et la gestion de l'utilisation du logo et des marques déposées BMRC tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

3

L'Organe d'examen des critères d'approbation (ECRB)

L'Organe d'examen des critères d'approbation comprend des experts indépendants. Il examinera les critères et les indicateurs pour l'approbation des SNGDF par la BMRC, les modifiera si nécessaire et fera des recommandations au Conseil.

4

La Commission d'évaluation indépendante

Une Commission d'évaluation indépendante, elle aussi composée d'experts techniques, évaluera les SNGDF des membres de la BMRC par rapport aux critères d'approbation.

5

Le Groupe d'experts pour la reconnaissance élargie par le marché

Le Groupe d'experts indépendants pour la reconnaissance élargie par le marché conseillera la BMRC sur la stratégie à adopter pour parvenir à la reconnaissance politique et commerciale à l'échelle mondiale des SNGDF approuvés. Il donnera des conseils sur les politiques et mesures réglementaires en vigueur sur les marchés de consommation affectant l'accès au marché des produits forestiers.

6

Le Comité national de la BMRC

Chaque membre de la BMRC dispose de son propre comité national impliquant l'ensemble des parties prenantes. Ledit comité établira les calendriers et gèrera les plans d'action pour le développement, la mise en œuvre et le fonctionnement du SNGDF de son pays.

Types de reconnaissance

- La **BMRC repose sur le développement de systèmes nationaux de gestion durable des forêts (SNGDF)** qui, pour générer des résultats durables, doivent être reconnus comme légitimes par les parties prenantes des pays membres de la Coalition. L'une des principales exigences de la BMRC est que les SNGDF soient élaborés dans le cadre de processus multi-acteurs à l'échelle nationale.
- L'un de ses principaux objectifs est de mettre sur pied un cadre solide pour l'approbation des SNGDF des pays membres de la Coalition.
- **Au moyen d'un système solide de principes, critères et indicateurs et de la mobilisation d'une évaluation indépendante**, la BMRC entend démontrer que les SNGDF qu'elle valide sont équitables et reconnus par les parties prenantes des pays membres de la Coalition, et qu'ils sont mis en oeuvre et contrôlés de manière efficace. Elle cherche à élargir la reconnaissance de ces systèmes sur le plan politique, notamment en ce qui concerne les réglementations applicables aux importations et les politiques d'achat public.
- **La BMRC vise une reconnaissance accrue sur les marchés des produits forestiers à travers le développement d'un cadre global crédible** et applicable pour la certification de la chaîne de contrôle/ traçabilité et **la labélisation des produits issus des SNGDF validés par la Coalition.**
- Grâce à cette reconnaissance élargie des SNGDF sur le plan politique et commercial, **la BMRC promouvra les investissements de grande qualité dans le secteur forestier des pays membres de la Coalition.**

Les types de reconnaissance



Comment adhérer à BMRC?

“Les demandes d’adhésion sont soumises au [Conseil de la BMRC](#).

Les candidats désigneront des organes représentatifs de leur gouvernement, secteur privé et société civile pour signer la Déclaration conjointe de la BMRC.

Même si le statut de membre atteste l’engagement de chaque pays envers les objectifs et principes de la BMRC, une évaluation séparée du SNGDF par une commission d’évaluation indépendante (IAP) de la BMRC sera requise pour que ce pays accède à l’approbation effective par la BMRC et aux avantages qui en découlent.

Une fois approuvés ou en passe de l’être, les bois et produits dérivés couverts par le SNGDF du pays membre seront autorisés à porter le label BMRC assorti d’un message précisant leur positionnement dans le processus d’approbation.”

Principaux critères pour être membres

- les processus multi-acteurs inclusifs ;
- l’application effective des lois relatives aux principes environnementaux, sociaux et économiques ;
- l’observation indépendante des forêts ;
- l’audit indépendant des systèmes forestiers nationaux ;
- l’amélioration continue de la norme nationale et du système.



Promouvoir la bonne gouvernance forestière dans les pays tropicaux

Pour nous contacter

bmrc@forestgovernance.org | Écrivez-nous

Merci pour votre attention